

Séance 1 : pourquoi a-t-on créé une loi sur la parité en France ?

[...]En politique, cette évidence n'a toujours pas fait son chemin. Les préjugés essentialistes sur les femmes vont bon train. Longtemps, les femmes n'ont pas été jugées "faites" pour la politique et la chose publique. Leurs talents devaient s'épanouir dans la sphère privée et familiale: douceur, soin et entraide. Pourtant, malgré les difficultés, certaines femmes ont pris leur place en politique. On les a tout de suite soupçonnées de se comporter "comme des hommes". On exige expressément qu'elles fassent de la politique "comme des femmes", dont les caractéristiques seraient la douceur, la recherche du compromis, le dévouement aux autres. À première vue bienveillante, ce déterminisme de la féminité complique et limite l'accession des femmes aux postes politiques.

Or, il est urgent pour les partis politiques de comprendre tout l'intérêt de l'accession des femmes aux postes politiques. En effet, cette accession des femmes découle directement de notre devise républicaine. Comment expliquer le peu de femmes têtes de listes aux dernières municipales sinon par une situation d'inégalité face à l'ascension politique? Ces inégalités ne sont pas toutes le fait de misogynes. Elles s'enracinent dans notre culture et dans nos préjugés. Il n'en reste pas moins inacceptable que notre pays n'ait pas encore levé les plafonds de verre de la classe politique. [...]

Dans un contexte de défiance et d'ébullition politique, nous n'avons plus le choix. Il nous faut avancer sur tous les fronts de l'égalité et de la justice. Comme toute forme de discrimination, les plafonds de verre dont souffrent encore les femmes ne peuvent engendrer que frustrations et colère. Le personnel politique en place, responsable de la chose politique et de nos idéaux républicains, ne peut plus continuer à détourner le regard.

<http://www.huffingtonpost.fr/salima-saa/de-la-valeur-des-femmes-en-politique/29/04/2014>

Extrait du préambule de la Constitution de la IV^e République, 27 octobre 1946

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après : La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Les racines du sexisme ordinaire

stéréotypes

64%
des français reconnaissent en véhiculer, malgré eux

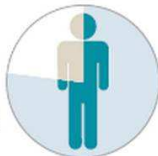


métiers mixtes (48 à 52 % de femmes)

moins de **10%**
de l'emploi total
en France

tâches domestiques et éducation des enfants

77%
des français pensent que cela handicape la carrière professionnelle des femmes



40%
des français jugent normal que les femmes assument l'essentiel de ces rôles

à poste égal

9%
c'est l'écart de salaire qui subsiste en défaveur des femmes



en politique

26,9% de femmes
à l'Assemblée Nationale
21,8% au Sénat

Source : ministère des Droits des femmes



Séance 2 : la parité est-elle synonyme d'égalité ?

Les femmes en politique (24 octobre 2014)

La représentation des femmes en politique progresse, mais bien lentement. On ne compte encore que 27 % de femmes à l'Assemblée nationale, 25 % au Sénat. Et celles-ci ne dirigent que six des plus grandes villes de France. Aux élections législatives de 2012, la proportion de femmes élues députées atteint 26,9%. Un très net progrès par rapport à 2007 où elles représentaient 18,5 %, soit 48 sièges de plus obtenus par les femmes à l'Assemblée nationale en 2012. Mais à ce rythme de progression du nombre de femmes élues, la parité serait atteinte à l'Assemblée dans 15 ans ! En 2014, 87 femmes ont été élues au Sénat. Elles représentent 25 % de ses membres.

Depuis les élections municipales de 2014, le pourcentage de conseillères municipales est de 40,3 %, toutes tailles de communes confondues, contre 35 % en 2008. Malgré ces chiffres encourageants, seuls 16 % des maires sont des femmes, et celles-ci ne dirigent que six des grandes villes (plus de 100 000 habitants), dont toutefois Paris, la capitale de la France. Mais derrière ces progrès se cachent des écarts entre communes selon leur nombre d'habitants. Plus la taille de la commune est importante, moins il y a de femmes maires à leur tête : elles représentent 16,3 % des maires des villes de moins de 3 500 habitants, contre 11 % dans les communes ayant entre 30 000 et 100 000 habitants et 14,6 % dans celles de 100 000 habitants et plus.

Source : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1994

- Décrivez les effets de la parité en vous appuyant sur le document.

- A quelle échelle les femmes sont-elles les plus présentes en politique ? Quelle responsabilité y exerce-t-elle le plus souvent ?

- La parité permet-elle l'égalité ? Justifiez votre réponse avec deux arguments.

Qui a dit : égalité homme femme ?

La discrimination positive engendrée par la loi sur la parité est-elle réellement pertinente ? Quelques jours après la Journée Internationale de la Femme, les débats sur la loi votée en 2000 sont toujours au goût du jour. En effet, celle-ci fait encore l'objet de questionnements sur sa légitimité et son efficacité : alors que certains la considèrent juste et adéquate, d'autres manifestent au contraire leur mécontentement.

[...] Pour lutter contre le monopole masculin dans la sphère politique, la loi du 6 juin 2000, dite « loi parité hommes-femmes », est votée : celle-ci dispose de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Concrètement, la loi institue pour les scrutins de liste une parité par tranche de six candidats (à l'exclusion des communes de moins de 3500 habitants) ainsi qu'une pénalisation financière pour les partis politiques ne présentant pas un nombre égal de candidatures de femmes et d'hommes aux élections législatives.

Pourtant, malgré les améliorations auxquelles nous avons pu assister ces dernières années, la parité n'est souvent pas respectée. De nombreux partis – tel que l'UMP en 2012 – préfèrent être sanctionnés financièrement que de mettre des femmes sur le devant de la scène électorale. Ainsi, la sphère politique est encore actuellement majoritairement masculine [...] Le « plafond de verre » – une expression désignant le fait que de peu de femmes occupent des postes à responsabilités – est donc encore d'actualité, et ne se fissure que lentement. [...]

On remarque donc une égalité femmes-hommes officielle (celle des textes juridiques), opposée à une inégalité officieuse, constatée au quotidien : il semblait donc opportun que des mesures soient prises pour permettre l'égalité des chances. La loi sur la parité relève donc du principe de justice, inhérent à la société française [...].

La solution serait donc qu'un nombre globalement équitable de femmes et d'hommes compétents soient élus à l'Assemblée nationale, sans que cela ne passe par des mesures coercitives. Mais force est de constater que, sans interventions juridiques, la présence conséquente des femmes en politique est loin d'être facilement réalisable. L'enjeu principal pour l'Etat est donc désormais de réussir à orienter la norme de la société en atténuant les stéréotypes, de façon à ce qu'aucune profession ne soit assimilée à un genre spécifique.

Ainsi, les compétences des femmes en politique seraient spontanément reconnues par chacun ; n'étant plus perçues comme des femmes, mais comme des individus qualifiés. Seulement alors, la question de la discrimination positive et des quotas sera dépassée. Cependant, il reste encore bien du chemin à faire avant de considérer l'abrogation de la loi du 6 juin 2000, tant sa mise en vigueur influe indéniablement sur l'évolution de notre société.

Source : <https://revuebrat.wordpress.com/2015/04/29/les-inegalites-hommes-femmes-chimere-ou-realite-insidieuse/>

- La loi sur la parité est-elle efficace ? Pourquoi ?

- Qu'est ce qu'une discrimination positive ?

- Expliquez la phrase soulignée. Quelle serait l'effet bénéfique de ce changement pour les femmes ?

- La parité permet-elle l'égalité ? Justifiez votre réponse avec deux arguments.

La parité, un sujet qui pose question

La philosophe Elisabeth Badinter, la juriste Evelyne Pisier, l'écrivain Danièle Sallenave cosignent ci-après un ultime appel solennel contre la parité, avant le vote de l'Assemblée, le 16 février, avant celui du Sénat, le 4 mars. [...] Respectées, respectables, ces 14 femmes ne sont ni antiféministes ni réactionnaires. Elles se sont battues pour faire reconnaître leurs compétences. Beaucoup d'entre elles se sont depuis longtemps mobilisées pour les droits des femmes, afin que cesse leur subordination aux hommes.

Aujourd'hui, elles ont l'impression qu'une bonne cause fait fausse route et use, par manque d'imagination et d'énergie, d'une stratégie qui se retournera contre elles. Elles veulent déclarer haut et fort qu'elles sont contre le fait d'imposer par la loi la parité hommes-femmes dans les instances de pouvoir. Elles disent que l'inscription de la parité dans les textes - un quota de 50% de femmes pour 50% d'hommes - est une idée trop simple pour être honnête, une recette paresseuse, une réponse dangereuse à un vrai problème: l'incroyable misogynie régnant encore dans la classe politique française, un demi-siècle après que les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité, et l'inadmissible crispation des hommes sur leurs fauteuils dans tous les lieux de pouvoir économique.

Pour le principe, contre le moyen. Ce n'est évidemment pas le principe d'égalité en soi qu'elles combattent, mais le moyen utilisé pour y parvenir. Avec des raisons qu'elles déclinent chacune à sa façon et au moins quatre arguments communs:

1. L'inscription à terme de la parité dans la loi transgresse un principe fondamental de la république, l'universalisme de la représentation: un élu est censé représenter tous les citoyens, quel que soit sa couleur, son sexe, son âge, son origine sociale. Si l'on décide d'isoler l'un de ces critères, on ouvre la porte à toutes les revendications particulières.

2. La parité institue deux catégories de citoyens distincts, les hommes et les femmes, qu'elle fige dans leur différence sexuelle alors que l'évolution des moeurs plaide pour l'indifférenciation des rôles, des métiers et des fonctions.

3. La parité forcée est humiliante. Les femmes ne devraient pas accepter de se laisser enfermer dans un statut de victimes contraintes de demander à la loi de leur réserver des postes qui, du coup, seront dévalorisés.

4. La parité est inutile. Pourquoi imposer par la loi une mixité que les mentalités plébiscitent de plus en plus clairement ? L'évidente légitimité de la fin - l'égalité entre les hommes et les femmes - a fait oublier, et a même interdit, un débat sur la légitimité des moyens. [...]

Or le vrai débat est là. Les femmes doivent-elles être représentées devant le suffrage universel en vertu de leur sexe ou pas?

Source : http://www.lexpress.fr/actualite/politique/oui-a-l-egalite-non-a-la-parite_492514.html

- Quel le point de vue sur la parité s'exprime dans ce texte ?

- Quelle image de la femme donne la parité d'après ce texte ?

- Relevez un argument mis en avant par ces femmes pour refuser la parité ? Expliquez-le ?

- La parité permet-elle l'égalité ? Justifiez votre réponse avec deux arguments.

